

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 23 février 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7 (reporté), 7.8, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 0.3), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME suppléant de Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Jean-Luc GUILLAUME suppléant de M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : M. Christophe DEMESMAY suppléant de Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salins : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.3) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), M. Pascal ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1) Saône : Mme Sylvie GAUTHEROT suppléante de M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : M. Sylvain DOUSSE suppléant de Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Christophe LIME, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Bernard MADOUX Pugey : M. Frank LAIDIE Torpes : Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD

**Secrétaire de séance :** M. Pierre CONTOZ

**Procurations de vote :**

**Mandants :** J. ACARD, C. CAULET, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, YM. DAHOUI, D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA, C. LIME, T. MORTON, Y. POUJET, A. POULIN, K. ROCHDI (à partir du 1.1.1), H. TRUDET, A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN, V. MAILLARD

**Mandataires :** P. MOUGIN, R. STAHL, ML. DALPHIN, M. LOYAT, C. MICHEL, M. LEMERCIER, L. CROIZIER, S. BARATI-AYMONIER, E. MAILLOT, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, A. VIGNOT, C. MICHEL (à partir du 1.1.1), S. DOUSSE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.2), Y. MAURICE (à partir du 1.1.2), G. BAULIEU, JN. BESANCON

Délibération n°2017/003564

Rapport n°3.4 - EUROPAN France - Adhésion du Grand Besançon et de la Ville de Besançon à l'association

# EUROPAN France - Adhésion du Grand Besançon et de la Ville de Besançon à l'association

**Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président**

**Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Promotion économique - Prospection »	Montant de l'opération : 35 000 € (2018)
Sous réserve du BP 2018 et du PPIF 2018-2022	

## Résumé :

Il est proposé que le Grand Besançon et la Ville de Besançon participent à la 14<sup>ème</sup> édition du concours EUROPAN, programme issu du PAN (Programme Architecture Nouvelle), par l'adhésion à l'association à hauteur de 70 000 € répartis entre la Ville de Besançon (35 000 € en 2017) et le Grand Besançon (35 000 € en 2018).

## I. Contexte

Europan est un programme issu du PAN (Programme Architecture Nouvelle) lancé par le Ministère de l'Équipement en 1971 en France, puis au niveau européen en 1988, et qui a pour but de promouvoir les architectures nouvelles et l'adaptabilité de la ville contemporaine à l'échelle de l'Europe. C'est aujourd'hui un programme permanent du PUCA (Programme Urbanisme, Construction, Architecture), sous l'égide du GIP-AIGP.

A l'origine centré sur la relation entre logements et modes de vie, son champ d'investigation s'est élargi aux espaces environnant l'habitat pour englober plus largement la ville contemporaine, incluant infrastructures, espaces publics périphériques, habitat, travail, déplacements, mobilité et nature, liés aux nouveaux usages urbains.

Europan repose sur une double approche : faire émerger des idées et pratiques nouvelles et répondre à des problématiques urbaines sur des sites réels situés en Europe, en partenariat avec des collectivités locales associées dès le début au projet. Chaque ville ou collectivité candidate propose un site et s'inscrit dans un processus qui permet, après le concours, de confier aux trois équipes sélectionnées par le jury national des missions de faisabilité urbaine/architecturale ou de maîtrise d'œuvre selon la nature des projets proposés. Ce processus est subventionné par le PUCA.

Depuis 1988, 13 sessions d'Europan ont eu lieu. La Ville de Besançon et la Communauté d'agglomération du Grand Besançon ont décidé de participer à la quatorzième session (Europan 14) dont le thème est « VILLES PRODUCTIVES » et qui doit se dérouler en 2017 et 2018. Il s'agit pour le Grand Besançon de sa première participation à une session d'Europan.

## II. Le site

Le site proposé par la Ville et la Communauté d'Agglomération pour son dossier de candidature est situé sur le quartier Montboucons-Montrapon, et couvre le territoire du campus universitaire de la Bouloie, du parc technologique TEMIS, et du quartier prioritaire de Montrapon, entre la voie de contournement des Montboucons et le boulevard Winston Churchill, secteur traversé par le futur TCSP Viotte/TEMIS.

Conformément aux usages d'Europan, la Ville et la Communauté d'agglomération propose que les candidats mènent une réflexion à deux échelles sur les avenir possibles de ce territoire. La première échelle porte sur le périmètre de réflexion incluant les trois entités Bouloie, TEMIS, Montrapon, pour établir un schéma global d'aménagement portant sur les connexions physiques, urbaines, paysagères, et fonctionnelles. La seconde porte sur les périmètres plus restreints et opérationnels à partir d'emprises foncières publiques et privées identifiées comme support potentiel de projet urbain et architectural. Il s'agira pour eux de questionner le potentiel et les capacités de ces territoires à contribuer au tissage d'une ville continue, mixte, solidaire à l'échelle des temps longs des mutations urbaines. La réflexion menée dans le cadre de ce concours participera ainsi à l'alimentation du projet urbain revisité à l'occasion de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Besançon.

### III. Le programme

La sélection par Europan des sites français, 11 au total dont celui de la Ville de Besançon, s'est effectuée en septembre 2016. Environ 17 pays européens sont attendus pour cette session avec près de 50 sites. Le concours sera officiellement lancé le 13 février 2017.

Le calendrier prévoit l'annonce européenne des résultats le 4 décembre 2017. A cette occasion, Europan France organisera un évènement festif qui se tiendra probablement à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine. Le « Forum des résultats européens de la 14<sup>e</sup> session » sera associé au « Forum des sites de la 15<sup>e</sup> session », en octobre/novembre 2018, ce qui permettra une transversalité entre les deux sessions et une mutualisation des moyens.

La participation de la Ville de Besançon et de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon au concours Europan nécessite leur adhésion à l'Association Europan France et le versement d'une cotisation de 70 000 €, répartie entre les deux collectivités comme suit :

- versement de 35 000 € en 2017 par la Ville de Besançon,
- versement de 35 000 € en 2018 par la Communauté d'agglomération.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022, approuve l'adhésion du Grand Besançon à l'association Europan France et le versement de la cotisation susmentionnée.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 06 MARS 2017



Contrôle de légalité

## ANNEXE - EUROPAN 14 Charte des sites

Nous,

**Ville de Besançon,  
Avec  
La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

proposons un site pour la 14<sup>ème</sup> session du concours d'idées d'architecture et d'urbanisme Europan. Nous affirmons ainsi notre adhésion aux objectifs d'Europan, programme européen de recherche-expérimentation pour l'innovation urbaine et architecturale, et exprimons notre volonté de porter et promouvoir des projets exemplaires en matière de prospective urbaine.

Europan nous invite à participer à une plate-forme de débats sur l'urbanisme, le paysage, l'architecture et l'habitat à l'échelle européenne, et à bénéficier de la mobilisation des équipes de jeunes professionnels de la conception urbaine, architecturale et paysagère et partager leurs idées.

Le thème de la 14<sup>ème</sup> session Europan, « **VILLES PRODUCTIVES** », répond à nos préoccupations et attentes pour le site que nous proposons.

En proposant celui-ci comme support réel à la réflexion des équipes de jeunes concepteurs européens, nous nous engageons dans une dynamique de recherche et d'innovations avec l'objectif d'aboutir, avec les équipes sélectionnées, à la mise en place d'un processus d'expérimentation, et de favoriser la réalisation d'un programme architectural expérimental, avec des maîtres d'ouvrages partenaires et autres acteurs.

### Pour réaliser ces objectifs, nous prenons l'engagement :

- de garantir que le site offre un potentiel de développement et de réalisation (disponibilité foncière, constructibilité, etc...)
- d'accepter le règlement européen du concours Europan,
- de mettre à la disposition d'Europan, dans les délais convenus, les documents nécessaires à la constitution du dossier complet de site : plans, photos, textes de présentation des caractéristiques et problématiques du site, des enjeux et attentes définis par la collectivité,
- d'organiser en temps voulu une visite du site et une réunion d'information à l'usage des candidats et d'en diffuser le compte-rendu en partenariat avec Europan France,
- d'accepter la composition du jury du concours, la pré-sélection de 20% des projets et la sélection finale par le jury de 3 projets et équipes de concepteurs par site,
- d'assister aux séances du jury, de participer à une concertation avec celui-ci, et de donner notre avis sur les projets présélectionnés,
- de favoriser et/ou d'organiser la mise en place, à l'issue du concours, d'un processus d'expérimentation avec les trois équipes sélectionnées, notamment : *workshop* ou ateliers de concertation in situ, études de faisabilité urbaine des propositions du concours pour une adaptabilité réciproque des idées selon les évolutions du site et du/des programmes pressentis, missions de maîtrise d'œuvre urbaine et/ou architecturale, cette liste n'étant pas exclusive.

Les « Suites du concours Europan » appelées également « Réalisations » ou « Expérimentations » ont pour objectif de retenir une ou plusieurs équipes parmi les trois sélectionnées en phase concours afin de poursuivre le processus engagé et d'aboutir à des commandes urbaines. Les commandes seront à définir en fonction des projets sélectionnés.

- de favoriser l'aboutissement d'une réalisation architecturale par l'attribution d'une commande de maîtrise d'œuvre pour un programme expérimental à l'une ou plusieurs des équipes de concepteurs sélectionnées. Cela se fera par la mise en place d'un partenariat avec un maître d'ouvrage associé à la démarche.
- d'accepter la participation et l'assistance d'un expert d'Europan France à l'élaboration du dossier de site, puis à la mise en place des suites du concours,
- de devenir membre de l'Association Europan-France et de régler la cotisation d'un montant de :
- **70 000 € pour les deux années de la 14<sup>ème</sup> session.**  
Celle-ci devra être réglée en 2 versements, **35 000 € en 2017 et 35 000€ en 2018**, après réception d'un appel à cotisation de la part d'Europan France au premier trimestre 2017 et 2018.

**En contrepartie, Europan s'engage à :**

- mettre à disposition de la collectivité un expert pour la préparation du dossier de site à porter au concours : fiche synthétique, dossier complet comportant un mémoire, des données et des éléments graphiques sous formes de fichiers numériques, et selon la liste émise par le règlement européen du concours.
- organiser le concours Europan sur notre site, les expertises des projets et les sessions du jury,
- organiser les événements nationaux et européens de la session selon le calendrier joint en annexe,
- organiser et favoriser les différentes rencontres du réseau Europan,
- éditer et diffuser les différentes publications de la session (dossiers de presse, catalogues des résultats français et européens)
- porter à notre connaissance les projets présélectionnés et communiquer notre avis aux experts et au jury,
- présenter notre site, valoriser et communiquer les résultats sur celui-ci, organiser rencontres et débats lors des différents événements et dans les publications nationales et européennes de la session
- participer à la mise en place et au suivi du processus d'expérimentation
  - assister la ville de **Besançon** et la **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon** pour définir et formuler la commande,
  - conseiller sur le partenariat et les compétences nécessaires au projet,
  - identifier et permettre de résoudre les difficultés rencontrées,
  - garantir la conformité de la démarche et du projet aux objectifs du programme Europan
  - assister les équipes sélectionnées pour le passage du concours au processus d'expérimentation et de réalisation, les conseiller pour l'évolution ou les adaptations du projet en fonction des évolutions du site et des attentes de la collectivité
  - valoriser les démarches de projet, les projets, et les réalisations exemplaires.
- soutenir la demande de co-financement pour la phase d'études du processus de développement du projet auprès du **Plan Urbanisme Construction Architecture**, dans le cadre du programme national de recherche-expérimentation **Europan**, compatible avec **l'Article 97 du Code des marchés publics**.

*Fait à....., le....., en 2 exemplaires.*

Les représentants du site :

**Le maire de Besançon,**

**Le président de Grand Besançon**

Le président d'Europan-France :